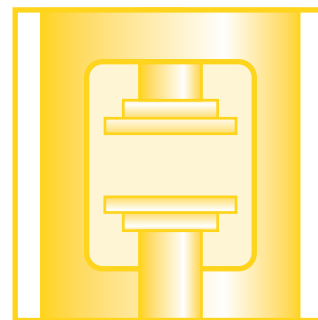


TENUE AU FEU DES MAÇONNERIES DE BLOCS EN BÉTON

Auteur : Nabil Fatoumbi



Modification par rapport à la précédente édition : mises à jour tenant compte de nouveaux procès-verbaux d'essai et de validité de procès-verbaux.

Les procès-verbaux de classement au feu des murs en éléments de maçonnerie de blocs béton présentés dans cette fiche sont conformes à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du ministère de l'intérieur. Les essais sont réalisés selon la norme d'essai NF EN 1364-1 pour les murs non-porteurs (cloisons avec critères de performance : Étanchéité au feu « E » et Isolation thermique « I ») ou selon la norme d'essai NF EN 1365-1 pour les murs porteurs (avec critères de performance : Capacité portante « R », Étanchéité au feu « E » et Isolation thermique « I »). Le système de classification est établi selon la norme NF EN 13501-2.

La résistance au feu correspond au temps pendant lequel les éléments de construction maintiennent leurs fonctionnalités malgré l'action de l'incendie. La réaction au feu indique quant à elle, la capacité du matériau à participer au développement d'un incendie (matériaux inflammables) et la quantité d'énergie qu'il dégage (pouvoir calorifique). Selon l'annexe 3 de l'arrêté du 21 Novembre 2002, les produits préfabriqués en béton ne contenant pas plus de 1 % en poids ou en volume de matériau organique sont classés A1 (matériau incombustible, anciennement M0) sans essai préalable.

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié, les éléments d'appréciation de la tenue au feu des ouvrages se déterminent par les critères de performances suivants :

- 1. **la capacité portante (symboles R)** : aptitude de l'ouvrage à assurer son rôle mécanique et sa stabilité durant l'incendie.
- 2. **l'étanchéité aux flammes et gaz (symbole E)** : réputée satisfaisante lorsque l'étanchéité aux flammes est constatée et lorsque les gaz émis sur la face non exposée, par les matériaux constituant l'ouvrage, ne s'enflamment pas.
- 3. **l'isolation thermique (symbole I)** : critère respecté si l'élévation de température de la face non exposée ne dépasse pas 140°C en moyenne ou au maximum 180°C en un seul point.

Selon les fonctions et le rôle qu'est appelée à jouer une maçonnerie au cours d'un incendie, son classement dans la

réglementation française peut relever de trois catégories :

- **la maçonnerie doit être stable au feu (SF)** : seul le critère 1 est requis ;
- **la maçonnerie doit être pare-flamme (PF)** : les critères 1 et 2 sont requis ;
- **la maçonnerie doit être coupe-feu (CF)** : les critères 1, 2 et 3 sont requis (dans le cas des cloisons et murs non porteurs seuls les critères 2 et 3 sont requis).

A chacun de ces critères est associée une durée correspondant au temps pendant lequel la maçonnerie considérée reste stable au feu, pare-flamme ou coupe-feu : ¼ h, ½ h, 1 h, 1 h 30, 2 h, 3 h, 4 h et 6 h.

Les classifications **R**, **E** et **I** sont exprimées en minutes et sont fonction du type d'ouvrage, comme l'indique les tableaux suivants.

Éléments porteurs avec fonction de compartimentage

Classifications exprimées en minutes

RE	-	20	30	-	60	90	120	180	240	360
REI	15	20	30	45	60	90	120	180	240	360

RE = Performance d'étanchéité aux flammes
REI = Performance coupe-feu mur porteur

Éléments non porteurs

Classifications exprimées en minutes

E	-	20	30	-	60	90	120	-	-	-
EI	15	20	30	45	60	90	120	180	240	-

E = Performance d'étanchéité aux flammes
EI = Performance coupe-feu mur non porteur

TABLEAUX DES RÉSULTATS DES TENUES AU FEU SUR BLOCS EN BÉTON


Les essais répertoriés dans les tableaux ont été réalisés sur des **murs non enduits** montés à l'aide de blocs en béton conformes aux normes NF EN 771-3 et NF EN 771-3/CN – CE catégorie 1, c'est-à-dire blocs certifiés  à résistance garantie.

Tableau A - Mise en œuvre, montage maçonné

Utilisation	Dimensions des blocs (L x ep x h) mm	Type de bloc	Groupe selon EC 6	Classe de résistance ⁽¹⁾	Performances		n° du PV d'essai	Hauteur maximale (m)	Longueur maximale (m) ⁽²⁾	Charge admissible (kN/ml) ⁽³⁾	Date de validité
					(EI) 60 min	(E) 60 min					
Mur non porteur	500 x 100 x 200	Plein	1	B80	(EI) 60 min	(E) 60 min	2016 CERIB 5891	3	illimitée	–	11.03.2021
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	(EI) 120 min	(E) 120 min	2016 CERIB 6035	4	illimitée	–	30.06.2019
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 8 alvéoles	3	B40	(EI) 120 min	(E) 120 min	CERIB 12 DPM 385	4	illimitée	–	23.05.2017
	500 x 200 x 200	Creux 3 rangées 9 alvéoles	3	B40	(EI) 240 min	(E) 120 min	2015 CERIB 4544	4	illimitée	–	05.05.2020
	500 x 150 x 200	Perforé	1	B80	(EI) 180 min	(E) 180 min	CERIB 12 DPM 387	4	illimitée	–	23.05.2017
	500 x 150 x 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	(EI) 90 min	(E) 120 min	2014 CERIB 3414	4	illimitée	–	06.10.2019
Mur porteur	400 x 200 x 200	Creux apparent, 1 rangée 2 alvéoles	2	P60	(REI) 120 min	(RE) 240 min	2015 CERIB 4825	3	illimitée	190	24.08.2020
	400 x 200 x 200	Creux apparent, 2 rangées 4 alvéoles	2	P60	(REI) 180 min	(RE) 240 min	2013 CERIB 1568	3	illimitée	190	04.04.2018
	400 x 150 x 200	Creux apparent, 1 rangée 2 alvéoles	2	P80	(REI) 90 min	(RE) 120 min	2013 CERIB 2133	3	illimitée	150	20.09.2018
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	(REI) 120 min	(RE) 240 min	2014 CERIB 3490	3	illimitée	120	22.09.2019
	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 8 alvéoles	3	B40	(REI) 120 min	(RE) 240 min	2014 CERIB 2846	3	illimitée	133	13.06.2019
	500 x 200 x 200	Creux 3 rangées 9 alvéoles	3	B40	(REI) 240 min	(RE) 360 min	CERIB 12 DPM 389	3	illimitée	130	23.05.2017
	500 x 150 x 200 ou 500 x 150 x 250	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	(REI) 90 min	(RE) 120 min	2014 CERIB 3240	3	illimitée	75	28.07.2019
	500 x 150 x 200	Perforé	1	B80	(REI) 180 min	(RE) 240 min	2013 CERIB 2067	3	illimitée	190	09.10.2018
	500 x 200 x 200	Perforé	1	B80	(REI) 360 min	(RE) 360 min	2013 CERIB 2069	3	illimitée	260	07.10.2018
	500 x 200 x 250	Creux 2 rangées 6 alvéoles	3	B40	(REI) 120 min	(RE) 360 min	2016 CERIB 6091	3	illimitée	116*	07.03.2021
	400 x 200 x 200	Plein	1	B80	(REI) 360 min	(RE) 360 min	2016 CERIB 6090	3	illimitée	223*	03.03.2021

⁽¹⁾ B : Blocs à granulats courants destinés à être enduits

P : Blocs à granulats courants destinés à rester apparents

L : Blocs de granulats légers

⁽²⁾ Les longueurs maximales doivent cependant respectées les prescriptions imposées par les DTU 20.1 et 20.13

⁽³⁾ Les charges maximales sont à comparer à un chargement non pondéré conformément au DTU 20.1 d'octobre 2008

EI : Performance coupe-feu mur non porteur

REI : Performance coupe-feu mur porteur

RE : Performance de capacité portante et d'étanchéité

E : Performance d'étanchéité

* Charge validée par l'EC6

Tableau B - Mise en œuvre, montage à joints minces

Utilisation	Dimensions des blocs (L x ep x h) mm	Type de bloc	Groupe selon EC 6	Classe de résistance ¹	Performances		n° du PV d'essai	Hauteur maximale (m)	Longueur maximale (m) ²	Charge maximale (kN/ml) ³	Date de validité
Mur non porteur	500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles débouchantes	3	B40	Joints verticaux collés		2013 CERIB 1330	4	illimitée	-	5.03.2018
					(EI) 90 min	(E) 120 min					
					Joints verticaux non collés						
					(EI) 90 min	(E) 90 min					
Mur porteur	500 x 200 x 250 ou 500 x 200 x 200	Creux 2 rangées 6 alvéoles débouchantes, joints verticaux non collés	3	B40	(REI) 60 min	(RE) 90 min	2013 CERIB 2025	3	illimitée	89	29.08.2018

⁽¹⁾ B : Blocs à granulats courants destinés à être enduits

P : Blocs à granulats courants destinés à rester apparents

L : Blocs de granulats légers

⁽²⁾ Les longueurs maximales doivent cependant respectées les prescriptions imposées par les DTU 20.1 et 20.13

⁽³⁾ Les charges maximales sont à comparer à un chargement non pondéré conformément au DTU 20.1 d'octobre 2008

El : Performance coupe-feu mur non porteur

REI : Performance coupe-feu mur porteur

RE : Performance de capacité portante et d'étanchéité

E : Performance d'étanchéité